



CLASSE PRÉPA
FICHE D'INSCRIPTION PRÉPA PACES
2^{ÈME} PARTIE
Session 2018



➤ **L'ÉTUDIANT**

NOM :

PRÉNOM :

Souhaite m'inscrire en prépa PACES 2ème partie session 2018.

- Déjà inscrit en prépa PACES – 1ere partie (AVI conseil)
- Nouvelle inscription chez AVI Conseil (*Merci de remplir la fiche complémentaire*)

J'envisage de me positionner au second semestre sur la/les spécialité(s) suivante(s) :

- Médecine
- Maïeutique
- Masseur-Kinésithérapie
- Psychomotricité
- Odontologie
- Pharmacie
- Ergothérapie
- Autres : (précisez)

➤ **AUTORISATION PARENTALE** (*pour étudiant mineur/ barrez les mentions inutiles*)

Je soussigné(e) M.....autorise ma fille/mon fils à s'inscrire et à suivre cette classe prépa – 2ème partie- du 18 janvier 2018 au 05 Mai 2018.

<p>FRAIS D'INSCRIPTION : (uniquement pour les nouveaux inscrits) : 60 €</p> <p>FRAIS DE SCOLARITE</p> <p><input type="checkbox"/> Règlement des frais pédagogiques de 1125 €</p> <p>Modalités de règlement</p> <p><input type="checkbox"/> Paiement comptant par Ch N°</p> <p><input type="checkbox"/> Paiement par échéances (<i>remplir et signé le bordereau échéancier + autorisation prélèvement</i>)</p>	<p>CADRE RESERVE AU SERVICE ADMINISTRATIF</p> <p><input type="checkbox"/> Dossier accepté <input type="checkbox"/> Dossier refusé</p> <p><input type="checkbox"/> Frais pédagogiques enregistrés</p>
<p>DOCUMENTS A RETOURNER A :</p> <p align="center">A.V.I CONSEIL</p> <p>Par mail : contact@avi-conseil-formation.com Sur place ou courrier : 16 bld pointe Jarry 97122 Baie-Mahault</p>	<p>Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription</p> <p>Le / /2017 Signature précédée de la mention « lu et approuvé »</p>

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Art.1 MODALITES D'INSCRIPTION

Les demandes d'inscription se font par retour de la fiche d'inscription complétée et signée + fiche complémentaire pour les nouveaux étudiants (n'ayant pas suivi la partie I au sein de notre établissement)

Toute demande d'inscription doit être confirmée 1 mois avant la date de démarrage par la remise des pièces validant votre inscription. AVI CONSEIL transmet au client un contrat ou convention de formation.

Une convocation d'entrée en formation est transmise au client 10 jours avant le démarrage précisant les horaires et le planning des cours ; l'encaissement des frais d'inscription s'effectuera au cours de cette période.

Art.2 NIVEAU REQUIS ET ADEQUATION

Les étudiants inscrits doivent avoir suivi la partie I de la prépa PACES AVI CONSEIL et/ou justifier d'une inscription en année PACES en faculté de médecine.

Art.3 DELAI DE RETRACTATION

A compter du jour de validation de l'inscription (art.1), le client bénéficie d'un délai de rétractation de 10 jours. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucun frais pédagogique ne pourra être réclamé par A.V.I CONSEIL. Après ce délai, l'inscription est considérée définitivement validée.

Cas particulier :

Le désistement sera pris en compte au-delà du délai de 10 jours pour le motif suivant :

- Cas de force majeure (maladie grave, hospitalisation de longue durée) justifié par une preuve précisant clairement le cas de force majeure. Les frais d'inscription restent cependant acquis au centre AVI Conseil.

Art.4 FRAIS D'INSCRIPTION

Ne sont concernés par ces frais que ceux qui s'inscrivent pour la première fois au sein d'AVI Conseil. Dès lors qu'il valide son inscription, le candidat doit s'acquitter des frais d'inscription dont le montant est indiqué sur le volet « pièces à fournir ». Les droits d'inscription restent acquis à AVI Conseil.

Art.5 : MODALITÉS DE PAIEMENT DES FRAIS DE FORMATION

Le paiement des frais pédagogiques se fait jusqu'à 5 fois selon un échéancier défini avec le client. Le solde devra intervenir avant la fin de la formation suivie. La première fraction correspond à 30% du coût pédagogique. Elle sera réglée par chèque bancaire à l'inscription. Les autres échéances seront réglées par prélèvement mensuel. Dans ce cas un chèque de caution (non encaissé) vous sera demandé et restitué à la fin du règlement de la totalité des frais.

A l'issue de l'action de formation A.V.I CONSEIL établit une facture au nom du client.

Art.6 : RESERVE

La direction se réserve le droit d'annuler contre remboursement une action de formation en cas d'insuffisance de participants.

Art.7 MODALITES D'ANNULATION

Si le client est empêché de suivre la formation par suite de **force majeure dûment reconnue**, le contrat ou convention de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Les frais d'inscription restent acquis au centre.

AVI CONSEIL

SIRET: 752 696 609 000 29 APE: 7022Z

0590.97.44.43/ 0690.09.97.22

contact@avi-conseil-formation.com

Enregistré sous le n° 95 97 01776 97 auprès du Préfet de la Région Guadeloupe

parafes :

1- PIÈCES A FOURNIR pour ÉTUDIANTS EN SUITE DE PARCOURS

- La fiche d'inscription complétée et signée**
- Le chèque de règlement des frais pédagogiques en totalité ou pour paiement échéances le chèque de 1ere échéance + bordereau et autorisation prélèvement signés (cf CGV) + RIB**
- Une ramette de papier blanc A4 (80g)**

2- PIÈCES À FOURNIR pour les NOUVEAUX ÉTUDIANTS

- La fiche d'inscription complétée et signée**
- La fiche de renseignement complémentaire**
- Un Curriculum Vitae + Lettre de motivation**
- 2 photos d'identité**
- Attestation de Sécurité Sociale**
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile**
- 2 enveloppes timbrées demi-format (20g – tarif en vigueur)**
- Frais d'inscription : 60 euros**
- Le chèque de règlement des frais pédagogiques en totalité ou pour paiement échéances le chèque de 1ere échéance + bordereau et autorisation prélèvement signés (cf CGV) + RIB**
- Une ramette de papier blanc A4 (80g)**

AVI CONSEIL

SIRET: 752 696 609 000 29 APE: 7022Z

0590.97.44.43/ 0690.09.97.22

contact@avi-conseil-formation.com

Enregistré sous le n° 95 97 01776 97 auprès du Préfet de la Région Guadeloupe

parafes :